



# COMPTE RENDU

## COMMISSION HABILLEMENT

### 18 OCTOBRE 2022

La commission habillement s'est réunie le 18 octobre 2022 en présence de vos représentants ci-dessous :

Armand GORET (SUD SDIS 33), Sébastien LABARBE (UNSA-SDIS 33), Benoit ROULON (UNSA-SDIS 33), Julien FORESTIER (CFDT SDIS33).

Ordre du jour :

1. Dotation de machines à laver
2. Retour sur les échanges entre GTL et DDSIS
3. Référentiel technique DGSCGC
4. Marché inter-départemental
5. Evolution du référentiel technique du SDIS 33
6. Questions/réponses

#### **1- Demande de dotation complémentaire en machines à laver**

- Serait-il possible d'augmenter la dotation en machines à laver le linge et sèche-linge des centres de secours ?

La dotation actuelle prévoit 2 machines à laver et sèche linge dans les centres à forte sollicitation opérationnelle et 1 seule pour les autres centres.

Doubler cette dotation sur l'ensemble des centres représenterait un coût de près de 30 000€ ce qui viendrait amputer considérablement le budget alloué par le SDIS pour l'équipement électroménager. Les besoins identifiés ne justifiant pas cette évolution de la dotation, la demande a donc été rejetée.

- Est il normal que nous lavions nos tenues TSI dans les machines qui lavent les couvertures ISO des VSAV ?

Réponse : Le GPAT et le SSSM ne voient pas de problème à cette situation.

**Rappel** : Le GTL indique qu'**il est strictement interdit de laver les EPI feu dans les machines à laver des centres de secours.**

Seule la laverie départementale du GTL détient les agréments pour nettoyer les tenues textiles conformément aux préconisations des constructeurs.



# COMPTE RENDU COMMISSION HABILLEMENT 18 OCTOBRE 2022

## 2- Retour sur les échanges entre GTL et DDSIS

Le Directeur fait savoir sa volonté de faire évoluer le règlement technique habillement. Il envisage une validation en plusieurs étapes, dans un premier temps par le CHSCT, puis du CCDSPV et enfin par le conseil d'administration.

Il a également confirmé sa volonté de pérenniser la commission consultative habillement.

Il y aura une partie technique et une partie Règlement intérieur.

Cette dernière sera désormais administrée et animée par le GTL.

## 3- Référentiel technique DGSCGC

Un référentiel technique a été élaboré par la DGSCGC. Il aborde notamment 2 effets qui devraient être mis en dotation dans l'ensemble des SDIS de France.

L'idée étant d'homogénéiser les tenues et permettre une commande massive afin d'obtenir les meilleurs prix.

Tous les marchés signés avant la publication de ce référentiel permettent au SDIS de commander les effets d'habillement avec les anciennes normes. Tous les marchés signés après doivent se conformer à ce référentiel assez contraignant.

L'achat des cagoules et des EPI FEU va être très complexe à gérer.

### Cagoules :

- la cagoule de protection filtrante, conforme au référentiel de la Sécurité Civile, protège les sapeurs-pompiers en intervention contre un risque thermique, l'exposition aux suies et/ou aux particules fines en suspension
- le constructeur a été identifié et l'achat pourrait être validé, cependant il manque une certification (test de la filtration) qui n'existe pas encore
- la nouvelle cagoule imposée par la DGSCGC coûte 65€ contre 15€ pour les cagoules actuelles
- des inconvénients sont déjà identifiés, notamment la contamination de la partie amovible, un inconfort sonore, conservation de la chaleur, zone de concentration des suies difficiles à nettoyer





# COMPTE RENDU COMMISSION HABILLEMENT 18 OCTOBRE 2022

## EPI FEU :

- il est dans le prolongement de la cagoule en terme de prise en compte de la toxicité des fumées
- il est doté de tissus techniques permettant une filtration des particules et des suies
- le nouvel EPI FEU imposé par la DGSCGC coûte jusqu'à 1500€ contre 600€ pour les tenues actuelles
- Aucun constructeur n'est capable de fournir ces EPI avant 2025.
- Nouvelle tenue textile pas avant 2025, attendant le marché à été renouvelé avec un nouvelle version améliorée.
- De plus, un budget supplémentaire d'1 million d'€ va permettre de renouveler et d'augmenter le stock de tenues pour pallier au manque de certaines tailles, Ceci devrait permettre de résoudre en grande partie les problèmes d'approvisionnement de tailles actuels.
- En attendant, les solutions proposées sont l'envoi d'une taille supérieure. Ou alors, le lavage, au plus tôt, de la tenue souillée sans remplacement.
- Le SDIS a anticipé cette problématique en signant une offre de marché avant la publication du référentiel technique, ce qui nous donne 4 années d'approvisionnement sûres.
- L'EPI sera modulable composé de 2 parties (1 pour la protection mécanique et l'autre protection thermique), permettant d'intervenir sur les feux de structure, feux en espace naturel et secours routier.

## **4- Marché inter-départemental**

18 lots d'effets d'habillement ont été identifiés.

15 sont déjà validés et 3 devraient l'être début 2023.

- Le marché inter-départemental regroupe 11 départements et permet de négocier auprès des fournisseurs
- Il représente un budget de 31 millions d'euros ce qui représente environ 20% de l'ensemble des budgets habillement des SDIS de métropole.
- Une féminisation de certains effets est en cours (tenues TSI et polos)  
Dans un premier temps, un exemplaire sera fourni aux personnels féminins.  
Elles auront ensuite le choix de demander les modèles féminins lors de futurs échanges, ou alors de rester sur les modèles classiques.
-



# COMPTE RENDU

## COMMISSION HABILLEMENT

### 18 OCTOBRE 2022

- 
- Le lot concernant les chaussants est encore en cours de validation. Tout est mis en œuvre pour permettre l'acquisition de bottes à lacets de marque BOCHE de version VORTEX, équivalentes à celles fournies par le SSSM aux agents souffrant de troubles musculo-squelettiques. La marque HAIX n'est pas en mesure de proposer de chaussants correspondant au cahier des charges élaboré pour le marché inter-départemental. Une précision concernant l'usage des semelles orthopédiques. Celles fournies par les podologues ne répondent à aucune norme et ne sont donc réglementairement pas autorisées. Seul BOCHE est en mesure de fournir des semelles certifiées qui peuvent être mises en forme par les podologues.
- Les gants en cuir utilisés pour les feux en espace naturel n'ont pas été inclus dans le référentiel technique de la DGSCGC, mais seront malgré tout fournis par le SDIS 33.
- Une nouvelle gamme de gants plus légers sera en dotation pour les équipes spécialisées
- Une nouvelle parka incluant un gilet anti-froid amovible va être mise à disposition des agents de la filière technique, ainsi qu'un nouveau pantalon et de nouvelles chaussures de sécurité. Ces effets ont été mis à l'essai et validés par les agents.
- Essai de nouvelles sous tenues pour les formateurs caissons et équipe ELD.

#### **5- Evolution du référentiel technique du SDIS 33**

- nouvelle dotation de base pour les agents en engagement différencié et pour les internes en médecine
- nouvelle dotation complémentaire pour certaines spécialités telles que RCCI, SSH,...
- suppression de la casquette dans la dotation de base
- étude de l'achat d'un lot de calots uniquement pour les cérémonies.
- 2 bleus de travail en dotation pour les nouvelles recrues SPP mais qui ne seront pas échangés une fois usés
- arrêt de l'échange des bleus de travail sauf exception
- augmentation de la dotation de galons auto-agrippant de 3 à 5 (pas de rattrapage pour les anciennes dotations)
- abandon de la tenue de sport à l'arbitrage (plus de stock pour l'échange)
- chaussures de running noires à partir de mars 2023 qui pourraient servir de chaussures de casernement (hors intervention et manutention)
- pas de chaussant type opération sanitaire
- abandon de la bande patronymique et port d'une bande "sapeur-pompier" sur les chemises
- réduction de nombre de chemises (1 seules fournies) et 3 chemisettes bleues ciel
- tenue de sortie réservée aux officiers, sous-officiers à la demande du chef de centre et du SSSM à la demande du médecin-chef



# COMPTE RENDU

## COMMISSION HABILLEMENT

### 18 OCTOBRE 2022

- demande d'échange des gants en cuir uniquement au moyen du formulaire idoine, sans renvoi de la paire usagée
- dotation de chaussants spécifiques pour les agents atteints de troubles musculo-squelettiques. Procédure GTL/SSSM. 1 deuxième paire est fournie au bout de 3 mois si les effets thérapeutiques sont concluants.
- de manière générale, il a été identifié la nécessité de dissocier les items qui font appels au règlement habillement du référentiel technique habillement

#### 6- Questions/réponses

- les gants de feu de structure avec la doublure non cousue doivent être renvoyés au GTL si la doublure se retourne
- Le problème des tailles d'EPI est dû aux retards d'approvisionnement de tenues neuves (pénurie de matières premières pour les fabricants). Une tenue à la taille directement supérieure a été proposée, exceptionnellement 2 tailles au-dessus, mais l'agent a été systématiquement avisé par le GTL et un nettoyage en urgence a été réalisé afin de lui renvoyer sa tenue le plus rapidement possible.  
Une enveloppe budgétaire supplémentaire a été accordée par le Directeur afin d'augmenter le stock de réserve et pallier ces carences de taille.
- les nouveaux bâtiments du GTL vont permettre d'envisager l'augmentation de la capacité de nettoyage de la laverie départementale, (actuellement 8000 tenues /an)
- Gilets Haute Visibilité, Problème de taille des nouveaux gilets (manches longues)  
Pas de solution trouvée pour le moment, les normes en vigueur imposent ce format
- Au minimum, la capacité de nettoyage sera doublée. Il n'est pas envisagé de sous-traiter le nettoyage car il n'existe pas de société possédant l'agrément des fabricants pour le nettoyage des EPI feu.
- la demande de dotation d'un bonnet pour l'hiver a été refusée
- la dotation d'une tenue spécifique allégée lors des périodes de fortes chaleur n'est pas envisagée. Il est envisagé d'inscrire dans le règlement habillement que le port d'une tenue allégée sera laissée à l'appréciation des chefs de centre
- pas dotation d'une deuxième paire de gants cuir pour les SPV
- demande d'arbitrage du Directeur sur la possibilité de doter les SPV les plus investis d'un polo supplémentaire
- Evolution du logiciel de gestion du GTL (MP2 -> KIMOCE)

L'ensemble des demandes seront traitées par ce nouveau logiciel à partir de Mai 2023 (CA200, RDP, échanges habillement)

Le démarrage du logiciel du 15/12/22 au 01/01/23 va imposer un arrêt du traitement des demandes sur cette période.



# COMPTE RENDU COMMISSION HABILLEMENT 18 OCTOBRE 2022

Une fois en service, il permettra un suivi des demandes en cours par les agents demandeurs ainsi que par le référent du centre

La mise en œuvre du logiciel KIMOCE est prévue en début d'année 2023. Cette mise en œuvre se fera dans un premier temps uniquement dans 3 centres pilotes, puis développée sur l'ensemble du SDIS au 1er mai 2023.

Ce logiciel permettra de dématérialiser :

- la plupart des demandes d'interventions du GTL, GPAT, GIT,
- des commandes d'habillement
- des commandes de consommables.
- 

Le GTL prévoit un arrêt des échanges des effets d'habillement de mi-décembre au début d'année 2023, afin de permettre la migration de la base de données du logiciel actuel vers le nouveau. Les urgences seront bien évidemment honorées.